



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-04) REMISE GRACIEUSE D'UN TRIMESTRE DE LOYER A
L'ASSOCIATION COWORKIN'VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de la comptabilité publique ;

Vu le contrat de location d'un local commercial, situé au 6 allée Charles V, signé avec la société Coworkin'Vincennes, le 13 décembre 2019 ;

Vu la demande déposée le 22 janvier 2021 par le président de l'association Coworkin'Vincennes;

Considérant qu'au vu des difficultés financières liées à l'absence d'activité durant la période de confinement et des dépenses obligatoires inhérents aux règles sanitaires, il est nécessaire de soutenir l'activité de l'association sur le territoire ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 mars 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde à l'association Coworkin'Vincennes une remise gracieuse du loyer du 2^{ème} trimestre 2020 pour un montant de 6 087,50€.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé